



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6)
Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), YM. DAHOU, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

Mandataires : P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, JP. MICHAUD

Délibération n°2017/003953

Rapport n°3.5 - BIOINNOVATION - Acte de VEFA - Ajustements par rapport au contrat de réservation

BIOINNOVATION - Acte de VEFA - Ajustements par rapport au contrat de réservation

Rapporteur : Sylvie WANLIN, Conseillère communautaire déléguée

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Bio innovation »	Montant prévu budget 2017 : 1 076 000 € Montant de l'opération : 3 172 857 €

Résumé :

Le présent rapport porte sur le projet d'acte de vente en état futur d'achèvement (VEFA) à passer entre la sedD et le Grand Besançon.

Suite à la décision du conseil communautaire du 30 mars 2017 et compte tenu de l'évolution à la marge du programme immobilier, il vous est proposé de donner pouvoir de signature à Monsieur le Président du Grand Besançon pour l'acquisition au sein de BIOINNOVATION de 1605 m² de surface utile corrigée et de 23 emplacements de parking pour un montant TTC de 3 172 857 €.

I. Contexte

BIOINNOVATION constituera un centre de développement de nouveaux dispositifs médicaux et de nouvelles biothérapies.

Situé au cœur de TEMIS Santé sur le quartier des Hauts du Chazal, ce centre proposera sur près de 4000 m² un ensemble de services, moyens et expertises pour favoriser la maturation, le transfert et la valorisation économique des résultats de la recherche en santé.

Il contribuera en cela à structurer et rendre plus visible et lisible l'écosystème bisontin pour innover dans la médecine de demain.

L'Etablissement Français du Sang et l'Université de Franche-Comté avec l'ISI FC sont parties prenantes du projet.

Le Conseil communautaire a, dans sa séance du 30 mars 2017, validé l'acquisition d'une partie de ce bâtiment dévolue sur 1605 m² de SUC, aux plateformes technologiques des partenaires et aux espaces de séminaire-conférence, co-working, accueil et show-room indispensables à l'animation de BIOINNOVATION et à la fertilisation croisée entre praticiens, chercheurs, élève-ingénieur et industriels.

Compte tenu des dernières études pré-opérationnelles et des modifications à la marge du programme et de son calendrier prévisionnel de réalisation, il est nécessaire de procéder à des ajustements qui seront repris dans l'acte de vente en état futur d'achèvement.

II. Ajustements

Ces ajustements portent sur les points suivants :

- Emplacements de stationnement : 23 au total (dont 8 en sous-sol) au lieu des 20 indiqués au contrat de réservation validé le 30 mars dernier
- Demandes complémentaires quant au niveau de finition de certains locaux (co-working, salle de réunion, de séminaire ...)

Le prix d'acquisition passe ainsi de 3 074 025 € TTC (2 561 688 € HT) à 3 172 857 € TTC (2 644 047,50 € HT)

- Délai d'achèvement des travaux : initialement fixé au 28 septembre 2018, il est reporté au mois de janvier 2019
- Echéancier de paiement :
 - 30 % à la régularisation de l'acte authentique (y compris l'acompte et le dépôt de garantie d'un montant de 307 402,56 € versé à la signature du contrat de réservation), soit la somme de 951 857,10 €
 - 10 % à achèvement des fondations, soit la somme de 317 285,70 €
 - 10 % à achèvement de la dalle haute du rez de chaussée, soit la somme de 317 285,70 €
 - 10 % à achèvement de la dalle haute du 3ème étage, soit la somme de 317 285,70 €
 - 15 % à hors d'eau et hors d'air du bâtiment, soit la somme de 475 928,55 €
 - 10 % à fin du cloisonnement intérieur, soit la somme de 317 285,70 €
 - 10 % à achèvement des travaux, soit la somme de 317 285,70 €
 - 3 % à la remise des clés, soit la somme de 95 185,71 €
 - 2 % à la remise des documents DIUO, soit la somme de 63 457,14 €

Ainsi, la CAGB se sera acquitté du paiement de :

- 951 857,1 € au titre des acomptes sur la vente en état futur d'achèvement
- 35 500 € de frais d'enregistrement
- 4 500 € au titre de provision pour le géomètre expert chargé d'établir l'état descriptif de division de la copropriété (Aktya étant le 2nd co-proprétaire)

L'EFS Bourgogne-Franche-Comté a également fait état de demandes complémentaires liées aux process qu'il déploiera au sein de la plateforme qui lui sera mise à disposition. Il sera donc indiqué à l'acte de vente, la prise en charge par l'EFS de ces travaux complémentaires d'aménagement pour un montant de 119 610 € HT soit 143 532 € TTC.

MM. A. BLESSEMILLE, N. BODIN (2), B. GAVIGNET, JY. PRALON et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur les ajustements apportés au contrat VEFA BIOINNOVATION,**
- **autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente en état futur d'achèvement (VEFA).**

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6